



Royaume du Maroc

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation



Conditions de la prise en charge des frais de séjour

Pour la prise en charge des frais de séjour, un dossier comptable doit être constitué et envoyé par mail à l'adresse fincome@conf.cnrst.ma :

1. Copie de la page du passeport portant les informations suivantes :
 - Le numéro du passeport ;
 - Le lieu et la date d'émission ;
 - La date d'expiration ;
 - Les renseignements sur le titulaire (Nom, Prénom, Nationalité, Date de naissance);
 - La photo du titulaire ;
2. Copie de la page du passeport portant le cachet indiquant la date d'entrée sur le territoire marocain ;
3. Document du **Relevé d'Identité Bancaire d'un compte, ouvert auprès d'une banque marocaine, au nom du CMDM ;**
4. Attestation originale dûment signée est à envoyer également, **par courrier postal** (l'Etablissement bénéficiaire se charge de l'envoi, en deux exemplaires, de l'originale de l'attestation –fournie par le CNRST– dûment signée par l'expert, le coordonnateur, le chef de l'établissement bénéficiaire et le président de l'université si établissement universitaire le cas échéant) ;
5. Rapport de fin de mission à envoyer à la fin de la mission.

(Les modèles de l'attestation de service fait et du rapport de mission sont **accessibles via le lien suivant** : <https://drive.cnrst.ma/s/SL7SNLQAgW2f4fR>).